

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°80-2023</p>	<p>URBANISME CONTRATS/CONVENTIONS Mise en vente de 2 biens, propriétés de la Commune, situés 10 rue du Docteur Maurice Boutin et 8 Grande rue de la Trinité à CLISSON · Mandat de mise en vente en exclusivité confié à l'Agence immobilière du Château de Clisson</p>
--------------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les biens situés 10 rue du Docteur Maurice Boutin et 8 Grande rue de la Trinité à Clisson sont vacants ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de mettre en vente les biens situés 10 rue du Docteur Boutin et 8 Grande rue de la Trinité situés à Clisson.

Prend la décision suivante :

- Article 1. **CONFIE** à l'agence immobilière du Château située 4 rue de la Collégiale, 44190 Clisson, un mandat de mise en vente en exclusivité, des biens suivants :
- 8 Grande rue de la Trinité – Parcelle cadastrée section AI numéro 984, d'une contenance de 242 m² environ ;
 - 10 rue Docteur Maurice Boutin – Parcelle cadastrée section AI numéro 491, d'une contenance 76 m² environ.
- Article 2. **FIXE** le montant de l'émolument de négociation à 4 % du prix net vendeur pour chacun des 2 biens.
- Article 3. **PRECISE** que le mandat de mise en vente est donné pour une durée de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction, de mois en mois, dans la limite de 12 mois.
- Article 4. **PRECISE** que la Commune peut mettre un terme au mandat par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'agence quinze jours au moins avant la reconduction tacite.
- Article 5. **CHARGE** le service 'Finances', le service 'Urbanisme', Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 21 juillet 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire

Décision envoyée en Préfecture le **03 AOUT 2023**

Et affichée le **03 AOUT 2023**


**Pour le Maire
empêché
Laurence LUNEAU**